



**03**  
**Oct**  
n°51

newsletter

**La lettre d'information  
de la CNBA.**


Cher(e)s batelier(e)s,


Vous retrouverez ci-dessous les actualités du mois de septembre 2014. Au sommaire :


- les Règlements Particuliers de Police (RPP) entrent en vigueur,
- la CNBA ne soutient pas la proposition de système d'observation et de transparence du marché de la navigation européenne intérieure proposée par l'OEB,
- les fédérations professionnelles représentatives du transport fluvial, de la logistique et de l'industrie prennent acte avec satisfaction de la décision du Gouvernement de lancer le canal Seine Nord,
- la rencontre de la CNBA avec les services de la Préfecture de la région Rhône-Alpes,
- ainsi qu'un zoom sur l'entrevue de la CNBA avec M. François LAMBERT, Conseiller mer, outre-mer, ports et transport fluvial auprès du secrétaire d'État Alain VIDALIES.


Bonne lecture.  
Cordialement,  
Michel Dourlent


## LES RENDEZ-VOUS A VENIR


 **Lundi 06 octobre, 15h :**  
Rendez-vous avec le Ministère des transports.


 **Mardi 7 octobre, 10h :**  
Rendez-vous avec M. D. GUILLE dans le cadre du projet de plate-forme portuaire de Saint-Leu d'Esserent.


 **Mercredi 8 octobre, 9h :**  
Conseil d'administration du PAP.

 **Mercredi 8 octobre, 16h :**  
Rendez-vous avec M. Le Député Pierre-Yves LE BORGNE à l'Assemblée nationale concernant les problèmes de plus-value.

 **Vendredi 10 octobre, 10h :**  
Réunion avec VNF concernant le PAMI.

 **Lundi 13 octobre :**  
Conférence fluviale à Béthune avec le Ministère des transports.

 **Mardi 14 octobre, 9h30 :**  
Réunion du groupe de travail juridique de la CNBA.

 **Mardi 21 octobre, 9h30 :**  
Réunion de la Commission économique et sociale de la CNBA.



## LES RÈGLEMENTS PARTICULIERS DE POLICE (RPP) ENTRENT EN VIGUEUR

En application du nouveau règlement général de police (RGP) de la navigation intérieure (décret du 25 mars 2013 et arrêté du ministre chargé des Transports du 28 juin 2013), de nouveaux règlements particuliers de police (RPP) entrent en vigueur à partir du 1er septembre 2014, sous la forme d'arrêtés préfectoraux ou interpréfectoraux. Les RPP précédents sont abrogés.

La CNBA vous rappelle que les RPP définissent notamment les caractéristiques des voies et ouvrages de navigation et régissent la coexistence des différents usages de la voie d'eau.

Par ailleurs, il est obligatoire d'avoir à bord sous forme matérialisée (papier) ou dématérialisée (clé USB) :

- un exemplaire du règlement général de police (à l'exception des menues embarcations et des barges de poussage),
- un exemplaire du règlement particulier de police de la voie empruntée s'il s'agit de bâtiments, de convois poussés (à l'exception des barges de poussage), de barges auto-propulsées.

### Douze RPP sont déjà parus :

- Marne au Rhin,
- Meuse-Saône,
- Seine-Saône,
- Loire,
- Marne,
- Moselle,
- Canal Rhône à Sète,
- Liaison Saône-Marne,
- Canal des Deux mers,
- Canal du Rhône au Rhin, branche sud, bief de Niffer,
- Voies touristiques d'Alsace,
- Voies touristiques Centre Bourgogne.

Vous trouverez l'ensemble des RPP (ainsi que le RGP) téléchargeables sur le site de la CNBA, espace «Professionnels / Naviguer / Documents de bord». Rendez-vous dans votre espace professionnel sur le site Internet de la CNBA en cliquant sur le lien suivant et entrez vos identifiants de connexion : [www.cnba-transportfluvial.fr/professionnels](http://www.cnba-transportfluvial.fr/professionnels)



## RÉUNION OEB : LA CNBA NE SOUTIEN PAS LA PROPOSITION DE SYSTÈME D'OBSERVATION ET DE TRANSPARENCE DU MARCHÉ DE LA NAVIGATION EUROPÉENNE INTÉRIEURE

Pour rappel, il y avait eu une réunion OEB/CE le 27 mai dernier, dans laquelle la commission s'était exprimée sur la liste de mesures proposées par l'OEB (dont ne certaines ne recueillait pas la majorité des organisations membres de l'OEB) pour remédier à la crise. Cette réunion avait vu le refus de la CE de prendre en compte la quasi-totalité de ces mesures pour des raisons juridiques ou d'infaisabilité techniques ou économiques. Seule la mesure portant sur l'amélioration de l'observation du marché du transport fluvial avait recueillie l'intérêt de la DG MOVE, c'est qui explique la tenue d'une nouvelle rencontre.

Dans l'optique de cette nouvelle réunion, un nouveau document de travail a donc été élaboré par les différentes organisations de l'OEB, même si celui-ci n'a pas remporté l'adhésion de la CNBA, notamment par la voix de son conseil d'administration qui s'est opposé à la

manière dont était envisagée l'amélioration de ce système, le 24 septembre dernier. Ce nouveau « système d'observation et de transparence du marché de la navigation européenne » présentait selon les membres du CA et les représentants CNBA à l'OEB, trop d'incohérences et un manque d'expertise au niveau macro-économique et juridique si bien qu'il s'avérait plus contreproductif que bénéfique pour la batellerie européenne.

La direction de l'OEB a enregistré le veto de la CNBA qui lui a été signifié oralement et par écrit, lettre qui a été envoyée à tous les administrateurs CNBA. A ce jour la réunion du 16 octobre abordera les nouvelles façons d'envisager l'observation du marché du fluvial européen mais la question du prix de fret ne représentera qu'un sujet parmi d'autre.

Pour rappel, l'Observation de marché est réalisée grâce à la coopération entre la Commission européenne, la CCNR, et les organisations fluviales reconnues à savoir l'OEB et l'UENF. Elle a pour objectif de d'analyser les tendances structurelles et les évolutions conjoncturelles du fluvial et de les documenter sous forme de rapports. Avec les difficultés économiques du fluvial, il semblerait que la Commission européenne ait décidé d'exploiter les renseignements acquis et de savoir dans quelle mesure l'observation du marché peut être encore améliorée afin d'alerter de façon plus pertinente sur d'éventuelles situations défavorables au fluvial européen.



## LES FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES REPRÉSENTATIVES DU TRANSPORT FLUVIAL, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'INDUSTRIE ONT PRIS ACTE AVEC SATISFACTION DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT DE LANCER LE CANAL SEINE NORD

Le Premier ministre, Manuel Valls, a confirmé ce vendredi 26 Septembre, la volonté du Gouvernement français de faire entrer le projet Seine Nord Europe, objet du plus large consensus, dans sa phase de réalisation. Il est prévu que les travaux démarrent en 2017 pour une mise en service du canal en 2022/2023. Rémi Pauvros, Député et auteur du Rapport sur la reconfiguration du projet, se voit désormais chargé de le porter avec le Gouvernement et en concertation avec les élus.

Les professionnels du transport et de la logistique, représentés par le CAF, la CNBA, TFF, TLF et les clients industriels, représentés par l'AUTF, prennent acte avec satisfaction de ces engagements.

Le canal Seine-Nord Europe est le maillon manquant du réseau fluvial à grand gabarit européen dont la réalisation ouvre la voie pour l'économie française à une EuroRégion concentrant l'essentiel du PIB européen. L'aboutissement de ce projet d'infrastructure contribuera ainsi à la compétitivité de l'économie, régionale et nationale mais aussi européenne, tout en renforçant le réseau transeuropéen de transport.

Les signataires rappellent que sa réalisation est essentielle pour permettre à la France d'atteindre les objectifs de report modal fixés lors du Grenelle de l'environnement qui prévoit d'accroître de manière significative le transport intermodal, en faisant bénéficier notre pays des avantages économiques, logistiques et écologiques du transport fluvial de fret.

L'ambition ainsi clairement affichée par le Premier ministre doit maintenant trouver sa concrétisation dans l'engagement des régions, la modification de la déclaration d'utilité publique (DUP) et la remise formelle de la demande d'aides de la France auprès des autorités européennes au titre du programme « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe » dont l'appel à projet se clôture en février 2015. Les professionnels du transport et de la logistique se montrent vigilants à l'égard de la tenue du calendrier ainsi rappelé, tant ce projet a connu de reports et de remises en cause par le passé.

Rappelons que ce canal permettra d'accroître l'hinterland des ports français en dynamisant la filière maritime, de multiplier l'économie du transport fluvial par quatre et de permettre aux industriels-chargeurs de contribuer à l'atteinte de leurs objectifs en matière de développement durable.

Les retombées économiques du projet sont estimées à plus de 8 milliards d'euros.

**Pour Michel Dourlent, Président de la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale (CNBA)** « il s'agit d'un événement historique pour la profession fluviale qui n'a connu aucun projet d'ampleur depuis 60 ans et se donne enfin un avenir ».

**Pour Didier Leandri, Président du Comité des Armateurs Fluviaux (CAF)** « Il s'agit là d'un tournant à la fois écologique mais aussi économique par l'ampleur des retombées, pour notre territoire comme pour notre profession, attachées à la réalisation de ce canal ».

**Pour Denis Choumert, Président de l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF)** « Grâce aux nombreux industriels qui ambitionnent de s'implanter le long du canal, cet ouvrage présente un formidable enjeu de développement économique des régions qu'il va irriguer ».

Pour Yves Fargues, Président de Transports et Logistique de France (TLF) « En réalisant ce projet, la France est en passe de se doter d'un outil fabuleux pour reconfigurer la place du transport fluvial en France mais aussi en Europe. Toute la profession salue cette avancée qui constitue un formidable levier d'accélération du report modal ».



## RENCONTRE AVEC LES SERVICES DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES AU SUJET DES DIFFICULTÉS COMMERCIALES DE LA BATELLERIE ARTISANALE

Le 26 septembre dernier, M. Michel Dourlent (président de la CNBA), accompagné de M. Bruno Cossiaux (président de région), et de Mme Caroline Ruff (juriste de la CNBA), a rencontré M. Levi (secrétaire général des affaires régionales de Rhône-Alpes) et M. Rousset (chargé de mission), pour discuter des difficultés économiques du secteur.

La CNBA a invité l'ensemble des bateliers afin qu'ils puissent participer aux échanges notamment ceux portant sur la structuration de la profession.

Vous trouverez un compte rendu détaillé de cette entrevue dans l'espace « professionnels » sur notre site Internet (rubrique « S'informer / Réunions diverses »). Rendez-vous à l'adresse suivante : [www.cnba-transportfluvial.fr/acces-professionnels-cnba](http://www.cnba-transportfluvial.fr/acces-professionnels-cnba)

## ENTREVUE AVEC M. FRANÇOIS LAMBERT, CONSEILLER MER, OUTRE-MER, PORTS ET TRANSPORT FLUVIAL AUPRÈS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT ALAIN VIDALIES

**Mardi 2 septembre 2014**, le Président de la CNBA rencontrait M. François LAMBERT, Conseiller mer, outre-mer, ports et transport fluvial auprès de M. Alain VIDALIES, secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche. M. DOURLENT, accompagné d'administrateurs et d'employés de la CNBA, a pu s'entretenir avec le Conseiller technique des problématiques et des enjeux inhérents au transport fluvial de fret.

Cette rencontre a tout d'abord été l'occasion d'alerter M. LAMBERT du manque d'entretien du réseau. Le Président de la CNBA a réaffirmé son attachement à la réalisation d'infrastructures nouvelles, modernes et durables, à l'instar du projet de canal Seine-Nord Europe. Le Conseiller technique a estimé que ce projet était essentiel pour assurer le report modal vers le transport fluvial de fret. M. DOURLENT a rappelé que la réalisation de nouvelles infrastructures ne doit pas s'effectuer au détriment des axes fluviaux existants, tant magistraux que secondaires. Il a appelé à un meilleur entretien et à la modernisation du réseau national, en achevant notamment la fiabilisation des ouvrages.

Par ailleurs, le Président de la CNBA a déploré la sous-exploitation des canaux français, due en particulier à l'insuffisance chronique de dragage. Pour lui, le transport de conteneurs sur le réseau à petit gabarit peut offrir au secteur un relai de croissance important.

M. LAMBERT a estimé que le transport fluvial offre une solution intéressante à la problématique de la logistique des derniers kilomètres en ville. M. DOURLENT a fait remarquer que l'interdiction du passage de Paris aux bateaux de commerce de plus de 105 mètres constitue une entrave au développement de la logistique fluviale dans la capitale. Il a rappelé que la CNBA milite pour une autorisation de la traversée du bief de Paris accordée aux bateaux de 135 mètres, dès lors qu'ils sont équipés d'un propulseur d'étrave.

Dans l'optique de l'ouverture d'un corridor fluvial à grand gabarit reliant la Seine à l'Escaut, M. DOURLENT a souligné la nécessaire adaptation de la cale artisanale française afin de faire face à une intensification de la concurrence exercée par les pavillons nord-européens. Cela passe notamment par une modernisation et un renouvellement de la flotte nationale. Sensible à ces défis, le Conseiller du secrétaire d'État aux Transports s'est déclaré favorable à la mise en œuvre d'un dispositif financier permettant d'assurer le renouvellement des petite et moyenne cales françaises.

Auprès de M. LAMBERT, le Président de la CNBA s'est déclaré préoccupé de l'augmentation de la fiscalité, qui menace la survie d'un nombre croissant d'entreprises de la batellerie artisanale. En effet, la pesanteur de la fiscalité nationale grève la compétitivité de la batellerie française face aux pavillons étrangers qui bénéficient, eux, de régimes fiscaux plus avantageux.

M. DOURLENT a alerté le Conseiller technique du recours à la location transfrontalière par les flottes étrangères effectuant des transports intérieurs sur les voies navigables françaises. Cette pratique, qui leur permet de contourner la législation sur le cabotage, crée une distorsion de la concurrence aux dépens des bateliers français. M. LAMBERT s'est déclaré très préoccupé par cette situation et a affirmé la volonté des pouvoirs publics de s'engager dans une meilleure application de la législation régissant le cabotage.

Les représentants de la profession ont rappelé l'importance de l'instauration de règles impératives applicables aux relations commerciales dans le transport fluvial de marchandises. Ce projet, demandé par la CNBA depuis plusieurs années, permettra une meilleure protection du batelier. M. DOURLENT a en outre informé le Conseiller technique du travail de la CNBA mené en collaboration avec un député, au sujet d'une proposition de loi relative à l'obligation d'une confirmation de transport reprenant les termes de la négociation. M. LAMBERT a assuré du soutien du ministère des Transports dans cette démarche. Il a en outre indiqué que le lobbying effectué par la Chambre nationale de la batellerie artisanale auprès des parlementaires porte ses fruits. Le Conseiller a en effet garanti que le secteur du transport fluvial ne sera désormais plus oublié lors de la rédaction des textes de loi.

M. LAMBERT a informé les représentants de la CNBA d'un assouplissement de la réglementation encadrant le travail des apprentis et des mineurs les weekends et jours fériés. Le Président de la CNBA s'est félicité de cette inflexion, initiée par la Chambre nationale de la batellerie artisanale.

Enfin, le Conseiller du secrétaire d'État a annoncé la tenue d'une conférence fluviale, lundi 13 octobre 2014, à laquelle devrait assister le secrétaire d'État en charge des Transports, de la Mer et de la Pêche. Le Président de la CNBA a salué cette initiative qui constitue un signal politique fort pour un secteur qui en a plus que jamais besoin. Il a en outre jugé essentiel que les décideurs y fassent des annonces en faveur de la voie d'eau, notamment de sa modernisation et de sa fiabilisation.

### NOUS CONTACTER :

#### CNBA PARIS

Tel : 01.43.15.96.96

Fax : 01.43.15.96.97

[cnba.paris@wanadoo.fr](mailto:cnba.paris@wanadoo.fr)

#### CNBA DOUAI

Tel : 03.27.87.54.93

Fax : 03.27.90.80.34

[cnba.douai@orange.fr](mailto:cnba.douai@orange.fr)

#### CNBA LYON

Tel : 04.78.37.19.46

Fax : 04.72.40.00.41

[cnba.lyon@orange.fr](mailto:cnba.lyon@orange.fr)